



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 9 juillet 2007

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 10/07/2007

D - 20070348

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 9 juillet Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, M. Stéphane DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, Mme Anne WALRYCK, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, M. Jacques VALADE (*présent jusqu'à 15 h 30*), Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT, Mme Michèle DELAUNAY, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC,

Excusés :

Mme Michelle DARCHE, Mme Claude MELLIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Jacques COLOMBIER,

Convention de services comptable et financier entre la Ville de Bordeaux et le Trésor Public. Adoption. Autorisation de signature

M. Jean-Paul JAUFFRET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le respect des dispositions législatives et réglementaires et notamment du principe de séparation des fonctions de l'ordonnateur et du comptable, la Ville de Bordeaux et le Trésor Public travaillent chaque jour, en étroite collaboration à améliorer la qualité de la gestion publique locale.

A cet effet, une convention de partenariat avait déjà été signée entre la Ville de Bordeaux et la Trésorerie Principale Municipale en mars 2000.

Aujourd'hui, la Recette des Finances et la Ville de Bordeaux souhaitent améliorer encore leur partenariat et renforcer l'efficacité réciproque de leurs services.

Pour ce faire, les deux partenaires s'engagent au sein d'une convention de services comptable et financier, à réaliser un certain nombre d'actions de progrès consignées dans 13 fiches.

Ces actions s'articulent autour de quatre axes principaux :

- Le rapprochement des services gestionnaire et comptable
- La modernisation des chaînes de recettes et de dépenses
- La préparation à la certification des comptes
- L'information financière et l'aide à la décision

La convention serait conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par écrit d'une des parties.

Dans ces conditions et au regard des éléments exposés ci-dessus, il vous est proposé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée au présent rapport, avec le Trésor Public.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 9 juillet 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean-Paul JAUFFRET
Adjoint au Maire

